

CPPPEHDAA
Comité conjoint
Politiques pédagogiques (C.P.P.) et Comité paritaire EHDA (CPEHDAA)

Compte rendu CPP-CPEHDAA du 27 février 2024

Présences :

Boisjoli, Daniel	☒	Bourgault, Louis-Arsène	☒	Brousseau, Kim	☒
Charbonneau, Katy	☒	Constantineau, Joëlle	☒	Ducharme, Nathalie	☐
Dumoulin, Mariève	☒	Duval, Linda	☒	Farrugia, Catherine	☒
Jacques, Janick	☒	Lajeunesse, Stéphane	☒	Ouellet, Josiane	☒
Séguin, Luc	☒	Tessier, Vanessa	☒		

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Animation : Vanessa Tessier Secrétariat : Joëlle Constantineau		
2. Adoption de l'ordre du jour	Ajout point 17 (Comité portant sur les élèves HDAA Annexe 70). Ordre du jour adopté.	
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 4 octobre 2023	Point 6 : Compensation « Stage en emploi » doit être balisé lors de la prochaine rencontre. Point 7 : La formation des groupes sera dorénavant faite par la DSÉ afin d'éviter les dépassements et de respecter la moyenne dans le CSS.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<p>Point 8 : Précision sur les montants supplémentaires de l'enveloppe destinée à la formation ou la libération visant l'appropriation des nouveaux programmes : le programme CCQ est le seul nouveau programme auquel peuvent s'appliquer ces nouveaux montants en 2023-2024. De nouveaux montant devraient aussi être disponibles en 2024-2025.</p> <p>Point 12 : Plan de lutte : on réfère au processus du CS si une situation survient pour un enseignant ou un membre du personnel victime d'une situation.</p> <p>Mariève réfère au code d'éthique, suggestion d'affichage dans les écoles, promotion...</p> <p>Pas de section en particulier pour le personnel. Lorsque l'on travaille certains points avec les élèves, on vient assurément aider le personnel par la même occasion.</p> <p>Lors de la révision des plans, on regardera à ajouter des objectifs pour le personnel s'il en ressort des différents de ceux déjà existants.</p> <p>Point 18 : rencontre du 8 décembre 2023 reporté au 27 février 2024 (grève).</p>	
CPP		
<p>4. Politique sur les dépendances Invitée : Natalie Comeau 10 h</p>	<p>Nathalie Comeau vient présenter la mise à jour de la politique sur les dépendances.</p>	
<p>5. Procédure : Perfectionnement du personnel enseignant</p>	<p>Modifier les balises : autoriser les cours permettant un changement de champ.</p> <p>Sera adopté au prochain CCG. Si des sommes sont disponibles d'ici la fin de l'année et qu'il y a des demandes en ce sens, cela pourra être appliqué.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
6. Suivi budget perfectionnement enseignant 22-23	Présentation des sommes résiduelles.	
7. Organisation scolaire : dépôt du portrait en adaptation scolaire	Présentation des différents groupes en adaptation scolaire, un seul groupe en dépassement.	
8. Calendrier des épreuves MÉQ et CS et modalités de libération	Présentation du calendrier ministériel primaire et secondaire. Épreuves centre de services : calendrier à venir. On s'attend à ce que les modalités de libération arrivent sous peu et soient comme les années précédentes.	
9. Règles de passage	Rappel : recommandation que le document soit présenté dans les milieux.	
10. Plan de rattrapage	Tour de table dans les différents milieux : aide à l'élève en classe, coenseignement, récupérations supplémentaires, ajouts d'heures TES. Difficile pour plusieurs élèves de ne pas avoir de temps de pause, ils sont saturés, certains parents refusent. Idéalement durant le temps de classe plutôt qu'aux pauses et dîners. Importante reddition de comptes à faire.	
CPEHDAA		
11. PI et présentation du nouveau formulaire Invitée : Jacinthe Roy 13 h 15	Kathy Charbonneau présente le déploiement de la démarche PI. Jacinthe Roy présente la concrétisation proposée du modèle RAI concernant le volet comportemental. Présentation du nouveau formulaire (obligatoire à remplir par les enseignants dans les écoles qui utilisent le programme PEP actuellement) Modifications proposées concernant le formulaire : <ul style="list-style-type: none"> • Les critères pour reconnaître l'élève DA ou TC à ajouter en annexe si copie papier. Liens cliquables en version numérique. 	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une section « Services d'appui demandés par l'enseignant ». • <i>Besoins signifiés</i> (à valider avec le comité d'analyse) pour la colonne de droite. • Quelle est la ou les principales préoccupations. • Vérifier <i>absences fréquentes</i> qui apparaît deux fois. • Retirer ou non Intensité, y a-t-il une distinction dans les formulaires entre 12 et 14? Conserver persistance, constance et fréquence. • Modifier la section <i>Interventions utilisées</i> pour que ce soit moins lourd. La section couleur peut devenir une liste à cocher avec les différents niveaux, y intégrer la section suivante <i>En lien avec les difficultés d'apprentissage de cet élève, quelles sont les stratégies dont l'élève à bénéficiées?</i> et on pourrait retirer <i>Démarches effectuées</i> puisque plusieurs éléments se répètent. • Déplacer la section <i>D'après vous, pourquoi l'élève manifeste les comportements problématiques que vous observez?</i> dans la partie <i>Espace réservé à la direction et au comité d'analyse</i>. • Retirer la section <i>Si vous avez déjà une idée, quels seraient les objectifs que cet élève devrait travailler</i> et la remplacer par une section <i>Suggestions commentaires</i> à la fin. • Section <i>Services reçus par l'élève</i>, ajouter <i>selon les informations que vous possédez</i>. • Pour réaliser la demande, il faut vérifier la formulation de la phrase (Direction ou responsable). • Dans la section <i>Espace réservé à la direction et au comité d'analyse</i>, retirer moyenne et non-motivés dans chaque case. • Ajouter logo du SPEHR puisque le formulaire est paritaire. 	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
12. Contenu du dossier d'aide	Ajout : déposer le formulaire de signalement d'un élève présentant des difficultés persistantes dans le dossier d'aide. Quand le document sera mis à jour, possibilité de présentation.	
13. Suivi des mesures conventionnées pour l'année 22-23 Mesures 15020 15374	Ajout suivis : Annexe 49 section 2, Annexe 59, Dépenses réelles en services professionnels et de soutien 15320-15374 : changement de l'an dernier au niveau de la pondération pour donner plus de valeur au présco et primaire. La répartition est satisfaisante, les sous sont utilisés dans les milieux. Annexe 49 section 2 : En 22-23, 3 groupes ont été ouvert, les chiffres pour 23-24 arriveront en fin d'année. Sera bonifié en 24-25 avec élargissement pour l'ensemble des écoles. Annexe 59 : En 22-23, distribués aux écoles 9-10 uniquement. Prochaine rencontre on aura les chiffres de 23-24.	
14. Répartition FP FGA	FP : Mesures pour service élève, ortho 100%, psycho 100%, TTS à 100%, heures de tutorat selon les besoins (Mesure 15197 : Accroche-toi à la FP) Adultes :100% ortho Christ Roi, 20% ortho Impact, 2 TTS pour l'équivalent de 160%, 1 TES 71 %, coenseignement à certains moments (Mesure 15166 : Accroche-toi à la FGA) Enseignante accompagnatrice disponible pour soutenir les enseignants en pédagogique.	
15. Politique EHDAA	Actualiser la politique, seulement faire les concordances pour le moment (MEQ CSSHL).	
16. Suivi des élèves exclus de la moyenne à la 1 ^{re} étape	5 élèves dans le CSS actuellement en modification.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
AUTRES		
<p>17. Comité école portant sur les élèves HDAA Annexe 70</p>	<p>Lors de la dernière négo 20-23, annexe 70 introduit pour revoir les dispositions relatives aux EHDAA.</p> <p>On veut actualiser certaines définitions de l'annexe 19. On y propose une ligne du temps concernant les travaux du comité école EHDAA. L'annexe vient baliser le rôle, le calendrier des rencontres, l'ordre du jour et le compte rendu.</p> <p>À la 1^{re} rencontre à la fin de l'hiver on établit le portrait des besoins et on y fait les recommandations pour l'année suivante. À l'automne, on fait la régulation des portraits et à l'hiver, les recommandations sur les besoins.</p> <p>Voir comment la formation des comités sera organisée.</p>	